

357544-2026 - Competition

Belgium – Breathing apparatus – Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

OJ S 99/2026 26/05/2026

Contract or concession notice – standard regime - Change notice

Supplies

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: CHR Verviers

Email: charline.fraiture@chrverviers.be

Legal type of the buyer: Public undertaking

Activity of the contracting authority: Health

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

Description: Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

Procedure identifier: e446bfbe-6c63-44f0-8efa-ee0ba0ecbe2b

Internal identifier: PPP0WN-590/6149/PO/CHRV2026/CPAP/091

Type of procedure: Open

The procedure is accelerated: no

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Supplies

Main classification (cpv): 44611200 Breathing apparatus

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.4. General information

Legal basis:

Directive 2014/24/EU

2.1.5. Terms of procurement

Terms of submission:

Maximum number of lots for which one tenderer can submit tenders: 2

Terms of contract:

Maximum number of lots for which contracts can be awarded to one tenderer: 2

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Appareils de ventilation en pression positive et accessoires

Description: Appareils de ventilation en pression positive et accessoires

Internal identifier: PO/CHRV2026/CPAP/091_1

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Supplies

Main classification (cpv): 44611200 Breathing apparatus

5.1.2. Place of performance

Postal address: Rue Hauzeur de Simony, 20

Town: VERVIERS

Postcode: 4800

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

Additional information: CHR Verviers - Zone de livraison 1

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 1 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: General yearly turnover

Description of selection criterion: La capacité financière et économique du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel général au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire. Niveau(x) minimal(aux): Chaque chiffre d'affaires annuel général du soumissionnaire au cours des trois dernières années ne pourra être inférieur au 150% du montant total annuel de l'offre du soumissionnaire HTVA pour l'ensemble des lots pour lesquels il soumissionne. Le soumissionnaire remplira, à cette fin, les parties intitulées « chiffre d'affaires annuel général » de la section B du DUME.

Criterion: References on specified deliveries

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principales fournitures similaires (conforme à l'objet du marché) effectuées au cours des trois dernières années pour des institutions hospitalières européennes, indiquant le montant, la date (préciser date de début et de fin) et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux): Les montants totaux annuels des principales fournitures effectuées pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour l'ensemble des lots pour lesquels le soumissionnaire répond. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Enrolment in a relevant professional register

Description of selection criterion: Enregistrement auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit être enregistré auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Le pouvoir adjudicateur pourra vérifier cette information sur le site de l'AFMPS.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses

obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 65

Criterion:

Type: Quality

Description: Qualité

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 15

Criterion:

Type: Quality

Description: Qualité

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 15

Criterion:

Type: Quality
Description: Qualité
Category of award weight criterion: Weight (points, exact)
Award criterion number: 5

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/590/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement de 5 %. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013.)

Deadline for receipt of tenders: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 180 Days

Information about public opening:

Opening date: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

5.1. Lot: LOT-0002

Title: Masques et accessoires

Description: Masques et accessoires

Internal identifier: PO/CHRV2026/CPAP/091_2

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Supplies

Main classification (cpv): 44611200 Breathing apparatus

5.1.2. Place of performance

Postal address: Rue Hauzeur de Simony, 20

Town: VERVIERS

Postcode: 4800

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

Additional information: CHR Verviers - Zone de livraison 1

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 2 comporte trois reconductions.

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: General yearly turnover

Description of selection criterion: La capacité financière et économique du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel général au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire. Niveau(x) minimal(aux): Chaque chiffre d'affaires annuel général du soumissionnaire au cours des trois dernières années ne pourra être inférieur au 150% du montant total annuel de l'offre du soumissionnaire HTVA pour l'ensemble des lots pour lesquels il soumissionne. Le soumissionnaire remplira, à cette fin, les parties intitulées « chiffre d'affaires annuel général » de la section B du DUME.

Criterion: References on specified deliveries

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principales fournitures similaires (conforme à l'objet du marché) effectuées au cours des trois dernières années pour des institutions hospitalières européennes, indiquant le montant, la date (préciser date de début et de fin) et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux): Les montants totaux annuels des principales fournitures effectuées pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour l'ensemble des lots pour lesquels le soumissionnaire répond. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Enrolment in a relevant professional register

Description of selection criterion: Enregistrement auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit être enregistré auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Le pouvoir adjudicateur pourra vérifier cette information sur le site de l'AFMPS.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: * La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses

obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 70

Criterion:

Type: Quality

Description: Qualité

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 30

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/590/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement de 5 %. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013.)

Deadline for receipt of tenders: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 180 Days

Information about public opening:

Opening date: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: CHR Verviers

Registration number: BE0250.893.369
Postal address: Rue du Parc, 29
Town: VERVIERS
Postcode: 4800
Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)
Country: Belgium
Contact point: Charline Fraiture
Email: charline.fraiture@chrverviers.be
Telephone: +32 87219849
Internet address: <http://www.chrverviers.be/>

Roles of this organisation:

Buyer
Organisation providing additional information about the procurement procedure
Organisation receiving requests to participate

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers
Registration number: BE 0308.357.753
Postal address: Rue du Tribunal 4
Town: Verviers
Postcode: 4800
Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)
Country: Belgium
Email: civil.tpi.verviers@just.fgov.be
Telephone: +32 87323610
Internet address: <https://www.rechtbanken-tribunaux.be/fr/tribunal-de-première-instance-de-liège-division-verviers>

Roles of this organisation:

Mediation organisation

8.1. ORG-0003

Official name: CONSEIL D'ETAT
Registration number: BE 0931.814.266
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postcode: 1040
Country subdivision (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Country: Belgium
Email: info@conseildetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

Roles of this organisation:

Review organisation
Organisation providing more information on the review procedures

8.1. ORG-0004

Official name: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services
Registration number: BE 0475.480.736
Town: Antwerpen / Anvers
Postcode: 2000
Country subdivision (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Country: Belgium
Email: info@3p.eu
Telephone: +32 3 294 30 51
Roles of this organisation:
Procurement service provider

8.1. ORG-0005

Official name: FPS Policy and Support
Registration number: BE 0671.516.647
Town: Brussels
Postcode: 1000
Country subdivision (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Country: Belgium
Email: e.proc@publicprocurement.be
Telephone: +32 2 740 80 00
Roles of this organisation:
TED eSender

10. Change

Version of the previous notice to be changed
:
52be12c6-8a92-4b59-ad56-b9a45b29d3a6-01
Main reason for change
:
Information updated
Description
:
Les documents du marché ont été modifiés le 22/05/26, voir point 2.15.1.2 .

10.1. Change

Section identifier: LOT-0002
Section identifier: LOT-0001
Section identifier: PROCEDURE

Notice information

Notice identifier/version: 0032c98c-b6c8-496f-9d21-94420ed565cc - 01
Form type: Competition
Notice type: Contract or concession notice – standard regime
Notice subtype: 16
Notice dispatch date: 22/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time
Notice dispatch date (eSender): 22/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time
Languages in which this notice is officially available: French
Notice publication number: 357544-2026
OJ S issue number: 99/2026
Publication date: 26/05/2026